



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/596
7 septembre 1988

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 39 de l'ordre du jour provisoire*

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES
NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE, 1986-1990

Lettre datée du 2 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération
internationale du Mali

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour provisoire, le document intitulé "Evaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990", préparé par la quatorzième session du Comité directeur permanent de l'OUA.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
du Mali,

Représentant du Président en exercice
et Président du Comité directeur
permanent de l'OUA,

(Signé) Modibo KEITA

* A/43/150.

ANNEXE

Organisation de l'unité africaine

Quatorzième session du Comité directeur permanent,
tenue du 20 au 31 août 1988, à New York

Evaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du
Programme d'action des Nations Unies pour le
redressement économique et le développement de
l'Afrique, 1986-1990

SOMMAIRE

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
PREMIERE PARTIE		
EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990		
	1 - 14	4
Résumé et conclusions	1 - 14	4
DEUXIEME PARTIE		
ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE		
	15 - 98	8
Mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990		
	24 - 98	11
A. Au niveau national	24 - 74	11
1. Développement agricole	24 - 33	11
2. Autres secteurs d'appui à l'agriculture	34 - 44	13
3. Sécheresse et désertification	45 - 54	15
4. Mise en valeur, planification et utilisation des ressources humaines	55 - 60	17
5. Réformes et programmes d'ajustement structurel et leur impact sur la performance économique ...	61 - 74	18
B. Aux niveaux régional et sous-régional	75 - 79	21

/...

SOMMAIRE (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
C. Au niveau international	80 - 98	21
1. Amélioration de la qualité et des modalités de l'assistance extérieure et de la coopération	31 - 84	22
2. Amélioration de l'environnement économique international	85 - 89	24
3. Soutien des réformes entreprises par l'Afrique	90 - 93	25
4. Redressement économique et problèmes d'endettement	94 - 97	26
5. Mécanisme de suivi et d'évaluation	98	27
TROISIEME PARTIE		
MESURES SPECIFIQUES ET RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES	99 - 106	28
I. Commerce et produits de base	101	28
II. Flux financiers	102	30
III. Allégement de la dette	103	33
IV. Soutien des réformes adoptées par l'Afrique	104	33
V. Politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud ...	105	34
VI. Mécanisme de suivi et d'évaluation	106	35

/...

PREMIERE PARTIE

EVALUATION A MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE
ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

Résumé et conclusions

1. Il y a de cela deux ans, la communauté internationale a adopté une stratégie pour le redressement des économies délabrées des pays africains. La treizième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) qui était fondé sur le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 (PPREA), adopté en juillet 1985 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
2. Lors de la session spéciale, les gouvernements africains ont réaffirmé leur détermination de prendre les mesures de réforme et toutes les autres mesures nécessaires, énoncées dans le PPREA, pour assurer le redressement de leurs économies.
3. Dans le PANUREDA, la communauté internationale s'est engagée à soutenir les pays africains dans leurs efforts pour assurer le redressement de leurs économies, grâce à une augmentation de son assistance en faveur de l'agriculture et des secteurs d'appui à l'agriculture, à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et à aider à l'expansion des échanges commerciaux. Elle s'est expressément engagée à fournir des ressources suffisantes à l'Afrique, à appuyer l'accroissement des ressources des institutions multinationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement, afin de leur permettre d'octroyer aux pays africains des ressources supplémentaires à des conditions favorables, à inverser le sens des flux des ressources qui, d'Afrique, vont aux pays donateurs et aux institutions financières, à accroître la part des subventions au titre de l'aide au développement, à adapter son assistance aux priorités des pays bénéficiaires, à intensifier la coopération et la coordination entre les bailleurs de fonds, à faire participer davantage le personnel africain à l'exécution des programmes financés à l'aide de ressources extérieures et à prendre des mesures spéciales pour alléger le fardeau de la dette extérieure qui pèse sur les pays africains.
4. Le PANUREDA préconise également des changements de politiques des pays développés, afin d'éliminer les barrières non tarifaires imposées aux produits africains, d'encourager les exportations africaines et la diversification économique, de faciliter l'accès des produits tropicaux aux marchés des pays développés dans le cadre des institutions internationales existantes telles que le GATT, de réviser les accords et les arrangements internationaux relatifs aux produits de base et d'accroître aussi les capacités de l'Afrique dans les domaines de la transformation, de la commercialisation, de la distribution et du transport de ses produits.

/...

5. Les gouvernements africains ont accepté sans équivoque d'assumer pleinement la responsabilité de leur développement. Ils ont identifié les domaines qui nécessitent des actions prioritaires en vue du réaménagement et du redressement de leurs économies ainsi que de la mobilisation et de la pleine utilisation des ressources locales pour la réalisation des objectifs prioritaires. En vue de jeter les bases d'un changement structurel durable, d'améliorer les niveaux de productivité et d'assurer une relance rapide des économies africaines tout en encourageant les projets de développement à long terme, les pays africains ont pris des mesures immédiates et à moyen terme pour assurer le développement agricole et la sécurité alimentaire en cas d'urgence et pour élever les niveaux de productivité et de production agricoles. Pour soutenir l'agriculture, ils ont également pris des mesures en vue de moderniser et de développer les industries agricoles et connexes, les transports et les communications, le commerce et les finances. D'autres mesures ont été prises, touchant la lutte contre la sécheresse et la désertification, la rationalisation de la planification du développement et l'utilisation des ressources humaines. Les gouvernements africains ont de plus lancé des réformes dans le domaine de la politique générale, concernant notamment l'amélioration de la gestion de l'économie, l'ajustement des taux de change, les programmes relatifs à la gestion de la dette, l'ajustement des salaires, le gel de l'emploi dans le secteur public, la mise au point de politiques démographiques appropriées, ainsi que la pleine participation de tous, en particulier celle des femmes et des jeunes, au processus de développement.

6. Toutefois, dans un certain nombre de cas, les mesures prises et les réformes de politiques adoptées n'ont pas eu de résultats tangibles. Les derniers rapports signalent un déclin économique général dans la plupart des pays africains. Malgré quelques progrès réalisés dans le domaine agricole à la suite des pluies de 1985-1986, la croissance de la production alimentaire a stagné autour de 1 % en 1987. Si l'on tient compte du taux de croissance démographique de 3 % environ par an, on peut constater qu'il y a eu un net déclin de la croissance par habitant dans le domaine de la production vivrière. Au cours de la période considérée, les résultats du secteur agricole ont été affectés par les conditions climatiques, les sauterelles et les criquets pèlerins ainsi que par la chute des prix des produits agricoles destinés à l'exportation. Les déficits structurels dans les domaines de la production et de l'approvisionnement agricoles ne cessent de croître, ce qui aggrave la dépendance des pays africains à l'égard de l'aide alimentaire, bien qu'ils aient engagé des réformes en matière de prix et de commercialisation pour corriger les distorsions de prix, améliorer les termes de l'échange du secteur rural et encourager la production agricole en général.

7. La croissance dans l'industrie manufacturière est restée faible. La pénurie de devises et l'insuffisance des investissements étrangers directs ont été en partie responsables des résultats décevants de ce secteur. Les flux de ressources financières en faveur de la Décennie des transports et des communications des Nations Unies pour l'Afrique provenant des institutions de financement bilatérales et multilatérales n'ont cessé de diminuer depuis 1986, ce qui a rendu difficile la mise en oeuvre par l'Afrique du volet transports et communications du PANUREDA.

8. Les cours des produits de base de l'Afrique ont baissé de 44 % en 1986, mais ont augmenté de 19 % en 1987. Toutefois, les cours moyens n'ont atteint que 57 % de leurs niveaux de 1980. Les recettes d'exportation de l'Afrique ont enregistré une baisse de 20 % en 1986 et 1987 par rapport à 1985. Au cours de la même

/...

période, les prix des principales importations de l'Afrique ont augmenté dans des proportions telles que les déficits de la balance des paiements se chiffraient à 11,2 milliards en 1987, soit une détérioration des termes de l'échange évaluée à 17 % environ, entre 1985 et 1987. Cette situation a eu pour conséquence l'accroissement des obligations au titre du service de la dette extérieure qui, en février 1988, était estimée à 220 milliards de dollars. Pour la plupart des pays africains, les coûts du service de la dette représentent plus de la moitié de leurs rentrées annuelles de devises. L'inévitable conclusion, c'est que l'Afrique n'a qu'une marge de manoeuvre limitée.

9. On ne saurait assez souligner les sacrifices que les pays africains ont consentis pour mettre en oeuvre le programme de redressement économique. Au cours du processus de mise en oeuvre des programmes de réforme économique et des mesures d'ajustement, les pays africains ont eu à faire face à d'énormes problèmes économiques et sociaux, notamment l'augmentation massive du nombre des chômeurs, en particulier à la suite du licenciement de travailleurs par mesure de rationalisation du secteur public, la réduction du revenu réel des salariés, l'inflation et les pressions inflationnistes accrues, la réduction drastique des importations, ainsi que des ressources affectées à d'autres secteurs sociaux importants tels que l'éducation et la santé. Dans certains pays africains, les conséquences politiques de ces mesures d'ajustement ont été extrêmement graves et ont suscité une résistance populaire et des émeutes provoquées, par exemple, par l'augmentation des prix des produits alimentaires. En effet, les conséquences sociales de ces programmes menacent les fondements mêmes et la stabilité des structures sociales et culturelles des pays africains. Cette situation a amené nombreux gouvernements à remettre sérieusement en cause les avantages à long terme que l'on pourrait attendre de ces mesures d'ajustement. En fait, dans beaucoup de pays africains, la mise en oeuvre des programmes de stabilisation ou d'ajustement structurel n'a été que marginale en termes d'efficacité : ces programmes se sont avérés peu adaptés aux conditions économiques de ces pays et leurs avantages à long terme restent incertains.

10. Lorsque le PANUREDA a été adopté, il a suscité de grands espoirs parmi les pays africains qui comptaient sur l'appui de la communauté internationale une fois qu'ils auraient commencé à appliquer leurs programmes d'ajustement. Pour l'instant, les flux de ressources attendus de la communauté internationale arrivent lentement et sont de plus en plus réduits. Les recettes annuelles nettes sont passées, en valeur nominale, de 16 milliards de dollars en 1985 à 18 milliards de dollars en 1986, ce qui représente une baisse en termes réels. L'aide a stagné à environ 13 milliards de dollars en 1986, soit 70 % du montant total des apports de ressources extérieures. Le niveau de l'aide au développement bilatérale a également baissé et l'accroissement du flux des ressources multilatérales a été en partie annihilé par la sortie nette des ressources de l'Afrique vers le Fonds monétaire international, ainsi que par les excessives conditions d'octroi de l'aide. D'après les estimations, les pays africains auraient, entre janvier 1986 et février 1987, transféré trois fois et demie plus d'argent au FMI qu'ils n'en ont reçu en 1985. En 1986 uniquement, la sortie nette d'argent de l'Afrique vers le FMI s'est élevée à plus de 960 millions de dollars. Les crédits à l'exportation ont baissé de 1 milliard de dollars en 1985 à 0,4 milliard en 1986 et devaient atteindre, d'après les estimations, le niveau 0 en 1987. On a signalé une diminution rapide des autres prêts d'origine privée. En fait, l'Afrique se trouve

/...

dans une situation défavorable puisqu'elle devient exportatrice de capitaux vers les pays développés au moment même où les flux de l'aide sont en train de baisser. C'est exactement le contraire de ce que préconisait le PANUREDA.

11. Depuis l'adoption du PANUREDA, la communauté internationale n'a fait aucun effort supplémentaire pour assurer la stabilisation des prix des produits de base et des produits miniers, alors que l'Afrique, pour ce qu'elle reçoit et qui ne couvre même pas ses besoins, débourse davantage, puisque les termes de l'échange lui sont très défavorables. Pour la seule année 1986, les termes de l'échange se sont détériorés, en valeur réelle, de 28 %. La chute des prix des principaux produits d'exportation de l'Afrique pour la période 1985-1987 aurait, d'après les estimations de la CNUCED, coûté 48,3 milliards de dollars à l'Afrique. Pire encore, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pris aucune mesure pour réduire ou éliminer le protectionnisme, ni pour faciliter l'accès des produits africains à leurs marchés. La communauté internationale n'a pas encore pris d'initiatives sérieuses ni de mesures concrètes pour aider l'Afrique à résoudre les problèmes que lui posent le fardeau de la dette sans cesse croissant, les prix des produits de base et les flux de ressources.

12. S'il est vrai qu'il y a eu, au cours des derniers mois, une modeste amélioration assez encourageante, l'on ne peut, compte tenu de la gravité du problème, lui attribuer qu'une valeur symbolique. On assiste par ailleurs dans les pays africains à un nouveau phénomène dangereux : la lassitude devant les programmes d'ajustement, qui se confirme à mesure que de plus en plus de pays africains parviennent à un point où l'austérité, en l'absence d'une croissance économique sensible, devient politiquement et économiquement intenable. Les pays africains ne disposent plus de marge de manoeuvre puisqu'ils ont épuisé toutes leurs ressources. En fait, il y a en Afrique un sentiment d'amertume et de déception, voire de trahison.

13. La communauté internationale dispose des ressources et de la capacité nécessaires pour honorer les engagements qu'elle a pris au titre du PANUREDA. L'interdépendance du monde actuel n'est pas un simple mot et doit se traduire dans la réalité, car si l'Afrique reconnaît qu'il lui appartient au premier chef d'assumer la responsabilité de son développement, force est de reconnaître que le sort de ce continent ne peut être séparé de celui du reste du monde. C'est dans cet esprit d'interdépendance que l'Afrique a lancé et continue de lancer un appel à la communauté internationale pour que celle-ci la soutienne dans la lutte qu'elle mène pour son développement.

14. La communauté internationale se doit d'appuyer efficacement les efforts que déploie l'Afrique en prenant de toute urgence un certain nombre de mesures touchant notamment l'amélioration de la qualité et des modalités de l'assistance extérieure et de la coopération, l'amélioration de l'environnement international, l'appui aux réformes de politiques de l'Afrique et l'allègement du fardeau de la dette des pays africains. Ces mesures exigent de la communauté internationale qu'elle accroisse ses apports de ressources à l'Afrique, à des conditions favorables ou sans conditions. Et pour assurer la mise en oeuvre efficace de ces mesures, il est indispensable que la coordination avec les bailleurs de fonds au niveau national s'établisse avec la participation totale des pays bénéficiaires et dans leur intérêt.

/...

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE DE L'AFRIQUE
DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

15. Les résultats économiques des pays africains au cours de la période considérée sont examinés à la lumière des efforts soutenus que déploient ces pays pour mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, et compte tenu des difficultés d'ordre structurel liées à l'histoire de la région, de la crise de la dette extérieure qui l'accable, de la situation économique internationale défavorable et des catastrophes naturelles, telles que la sécheresse et la désertification. Malgré l'ampleur des réformes de politique générale et du processus de restructuration, et malgré les programmes d'ajustement structurel, appuyés par le FMI et la Banque mondiale, qui ont été lancés au cours des années passées, la performance économique des pays africains est en général restée bien en deçà des résultats escomptés. Les effets négatifs de la pénurie de ressources intérieures et extérieures continuent de paralyser les effets positifs des réformes de politique générale.

16. Le produit intérieur brut (PIB) de la région a augmenté de façon marginale de 1 % et de 0,8 % en 1986 et 1987, respectivement. Avec un taux de croissance démographique d'environ 3 %, le PIB par habitant a baissé de 2 % et 0,2 % en termes réels au cours de ces deux années. En fait, le PIB par habitant n'a cessé de baisser tout au long des années 80, mais la tendance s'est aggravée en 1986 et 1987, entraînant une détérioration constante des conditions et des niveaux de vie. Les indicateurs globaux à l'échelle du continent masquent la grave détérioration des résultats économiques de nombreux pays africains qui ont connu une croissance négative au cours de cette période.

17. Dans le secteur de l'industrie manufacturière, la croissance a été de 3,7 % en 1987, contre 2,4 % en 1986. Si cette croissance marque une certaine amélioration, la faiblesse de sa base et son faible impact sur le reste de l'économie n'éliminent pas le problème. Ainsi, la valeur ajoutée dans le domaine agricole a diminué de 3,8 % en 1986 et n'était plus que de 1,4 % en 1987. Par ailleurs, la croissance, marginale et de plus en plus faible, qui a été réalisée dans le secteur des industries manufacturières, cache les écarts considérables qui existent entre les différentes régions d'Afrique et, reflétant les résultats de quelques rares pays, elle fait sous-estimer les graves difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays, en particulier ceux du Sahel.

18. Malgré les pluies abondantes tombées sur différentes régions d'Afrique au cours de la saison des pluies de 1985-1986, un grand nombre de pays africains continuent de souffrir de la sécheresse et de la désertification. La sécheresse, qui a disparu de la plupart des pays africains en 1986, a réapparu dans certains pays, en particulier en Afrique australe et en Ethiopie, en 1987. D'autres catastrophes ont frappé certains autres pays, sous forme de violentes tempêtes, d'inondations ou de pluies torrentielles, détruisant les cultures et les installations et aggravant les problèmes de transport. D'autres catastrophes naturelles, notamment l'invasion des sauterelles et des criquets pèlerins, ont frappé plusieurs pays africains. Les nuées de criquets pèlerins devraient

/...

atteindre la corne de l'Afrique et l'Afrique australe vers la fin de 1988. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les pertes potentielles de cultures dues aux criquets pèlerins pourraient atteindre 1 million de tonnes en 1988. Au nord-ouest de l'Afrique, en particulier en Mauritanie, en Algérie et en Tunisie, la menace que font peser ces prédateurs sur les récoltes de céréales est très grave. La déforestation et la désertification continuent d'affecter un grand nombre de pays africains.

19. En Afrique australe, la situation sociale et économique s'est encore aggravée par suite des agressions et des actes de déstabilisation commis par le régime d'apartheid sud-africain contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins. La politique d'agression et de déstabilisation du régime minoritaire raciste a causé de nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts matériels énormes, obligeant les pays victimes à consacrer à leur défense des ressources et des efforts destinés à leur développement économique; cette politique a, en outre, provoqué la dislocation de la production économique et la destruction des infrastructures et aggravé le problème des réfugiés et des personnes déplacées. Tous ces facteurs négatifs ont contribué dans une large mesure à la baisse de la croissance économique et ont, par conséquent, entravé les efforts de développement déployés par les pays africains, et notamment la mise en oeuvre du PANUREDA. Ces agressions et actes de déstabilisation ont coûté en 1980 et 1986 30 milliards de dollars aux Etats membres de la Conférence pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) et une centaine de milliers de vies humaines au Mozambique.

20. Avec l'adoption du PANUREDA, l'Afrique espérait que la communauté internationale prendrait les dispositions nécessaires pour promouvoir la création d'un environnement international favorable dans lequel serait mis en oeuvre le Programme de redressement de l'Afrique; malheureusement, ces espoirs ont été déçus. L'environnement international s'est, à plusieurs égards, dégradé, si bien que la capacité des pays africains à mettre pleinement en oeuvre le Programme s'est trouvée gravement compromise, du fait, notamment, de l'accélération de la détérioration des termes de l'échange des pays africains, des catastrophes naturelles et de la politique de déstabilisation du régime d'apartheid sud-africain. Les effets combinés de tous ces facteurs ont entraîné certains pays africains au bord de l'effondrement économique. Qui plus est, les taux d'intérêt réels restent élevés, les pays industrialisés poursuivent leur politique protectionniste et les fluctuations des taux de change des principales monnaies demeurent incontrôlées. Par ailleurs, bien que la mise en oeuvre du PANUREDA ait été officiellement définie par l'Assemblée générale des Nations Unies comme étant une priorité, la réaction du système des Nations Unies et les ressources qu'il a engagées pour la mise en oeuvre du PANUREDA se sont avérées totalement insuffisantes.

21. L'insuffisance des flux financiers nets de toutes les sources, à laquelle s'ajoute la chute des cours des produits de base, a encore alourdi le fardeau de la dette des pays africains et rendu difficile, voire impossible, la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Les pays africains continuent de dépendre de l'exportation de quelques produits de base. La chute des cours de ces produits et la faiblesse de la demande continuent de miner les efforts que déploie l'Afrique pour mettre en oeuvre le Programme. Les produits de base non pétroliers avaient atteint, en termes réels et pendant une grande partie des années 80, leur plus

....

faible niveau depuis la grande dépression. Les indices des prix des produits de base non pétroliers exportés par l'Afrique n'étaient que de 55 pour les produits alimentaires et les boissons, de 56 pour les oléagineux et les huiles, de 82 pour les matières premières agricoles et de 86 pour les minéraux, les minerais et les métaux, l'année 1980 étant retenue comme année de base. L'indice global n'était que de 68 en 1987. Malgré un certain relèvement des prix de certains produits de base constaté récemment, les projections de l'offre et de la demande indiquent que les prix resteront bas jusqu'à la fin de la période prévue pour le Programme. Si l'on compare ce relèvement des prix à l'indice des produits manufacturés exportés par les pays développés et les tendances des prix pour les prochaines années, l'ampleur du problème apparaît clairement. L'impact de la chute des prix sur les recettes des pays africains aura, d'après les estimations de la CNUCED, coûté 48,3 milliards de dollars à l'Afrique entre 1985 et 1987.

22. Les flux nets de l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique n'ont pas atteint les niveaux escomptés par les pays africains pendant les deux premières années de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il y a eu en 1986 et 1987 une augmentation des flux de l'APD en valeur nominale, mais, en prix constants, les chiffres de 1986 ont été inférieurs à ceux des cinq années précédentes. Les estimations pour 1987 indiquent que les flux de l'APD en termes constants ont stagné. Malgré diverses initiatives prises récemment par les institutions financières multilatérales, l'Afrique continue d'être un exportateur net de ressources vers ces institutions, en particulier vers le FMI. Les investissements directs étrangers en Afrique ont diminué à mesure que la situation économique de la région se dégradait.

23. En fait, aucun pays africain n'est épargné par le fardeau de la dette. Ce n'est plus seulement l'ampleur de la dette qui est inquiétante, mais aussi le rythme auquel l'encours de la dette s'accroît et les obligations au titre du service de la dette qui pèsent sur l'économie de l'ensemble des pays africains. La dette extérieure de l'Afrique s'élevait en février 1988 à environ 220 milliards de dollars et représente 44 % des recettes d'exportation. Les obligations au titre du service de la dette, estimées à 29 milliards de dollars en 1987, atteindront probablement 45 milliards de dollars en 1995. Globalement, si l'on ajoute à la stagnation en valeur réelle des transferts nets de ressources à l'Afrique en 1986 et 1987, la perte de 18 milliards de dollars en 1986, due à l'effondrement des prix des produits de base, et le montant estimatif de 29 milliards de dollars au titre du service de la dette en 1987, on constate que, pendant la période considérée et compte tenu des pertes en recettes d'exportation et des obligations liées au service de la dette, l'Afrique est devenue exportatrice nette de ressources financières vers l'ensemble des pays développés au moment même où elle a le plus grand besoin d'apports extérieurs.

/...

Mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour
le redressement économique et le développement de l'Afrique,
1986-1990

A. Au niveau national

1. Développement agricole

24. Les effets de la sécheresse en 1984/85 sur la production agricole et, partant, sur la sécurité alimentaire dans de nombreux pays africains ont été l'une des principales raisons qui ont motivé la convocation de la treizième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la situation économique critique en Afrique, session au cours de laquelle le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement a été adopté. Par suite de la sécheresse, la situation a atteint, dans certains pays, une gravité telle qu'il a fallu recourir aux opérations de secours d'urgence, souvent en coopération avec les donateurs internationaux, pour combattre la faim et la malnutrition.

25. Un autre obstacle majeur à la croissance soutenue et durable dans le secteur agricole en Afrique est la politique agricole protectionniste pratiquée par les pays développés et les subventions que ces pays accordent à leurs produits. Ces mesures freinent considérablement le développement de l'agriculture en Afrique et limitent la part des produits agricoles locaux sur les marchés nationaux.

26. Les Etats membres ont pris d'autres mesures telles que la mise en place d'un système national de sécurité alimentaire, l'amélioration des circuits internes de distribution, la lutte contre le déboisement, l'érosion et la salinité des sols, la prévention du surpâturage et de la surexploitation, la réforme agraire et la mécanisation de l'agriculture là où elle s'avère appropriée.

27. On peut tirer, des données recueillies par la FAO, des conclusions préliminaires en ce qui concerne les tendances les plus récentes de la production agricole. Les données concernant la production de céréales, de racines alimentaires, de tubercules et de légumineuses indiquent, entre 1984 et 1987, un accroissement général de ces récoltes. En général, la production céréalière est un bon indicateur de l'ensemble du rendement agricole de la plupart des pays africains. La production céréalière a sensiblement augmenté en 1985 et 1986 par rapport aux faibles taux signalés en 1983 et 1984. Toutefois, en 1987, certains facteurs ont eu de nouveau des effets négatifs sur certaines cultures essentielles, notamment les céréales; dans plusieurs régions, les précipitations ont été de nouveau inférieures à la normale et les pluies ont été tardives dans certains pays; la récolte de céréales, en particulier en Afrique de l'Est et de l'Ouest, a été compromise par des insectes prédateurs, sauterelles et criquets pèlerins.

28. La production céréalière totale de la région en 1987, bien qu'inférieure à celle de 1986, a été bonne, comparée à la moyenne des années 1980 à 1985, à l'exception de l'Afrique australe où la sécheresse prolongée et la politique de déstabilisation ont considérablement réduit la production.

/...

29. On peut se faire une meilleure idée d'ensemble d'après l'indice de production de céréales par habitant (1979-1981 = 100) qui, selon les estimations de la FAO, est tombé à 86 en 1984, puis est remonté à son niveau le plus élevé (108) en 1985 et 1986 pour retomber ensuite à 97 en 1987.

30. Parmi les facteurs qui influencent la production agricole, les conditions climatiques jouent certainement un rôle prépondérant. La plupart des pays ont imputé des changements importants touchant la production alimentaire et l'élevage aux conditions climatiques.

31. Pour l'instant, des mesures sont prises par certains pays africains pour encourager les institutions financières à accorder des crédits au secteur agricole, et développer les infrastructures d'irrigation, les routes d'accès et de desserte, la mécanisation de l'agriculture et l'utilisation de facteurs de production et de méthodes modernes dans ce secteur. Une plus grande attention a en outre été accordée à la recherche et aux services de vulgarisation. Un certain nombre de pays ont expérimenté différentes variétés de sorgho et de maïs en vue d'obtenir des espèces améliorées adaptées à leur environnement agro-écologique. Ils ont également mis au point des programmes spéciaux visant à aider les petits exploitants agricoles et les femmes qui produisent les cultures vivrières.

32. L'attention accrue accordée à la production alimentaire n'a toutefois pas encore été pleinement reflétée dans l'un des principaux indicateurs de la production agricole, à savoir la valeur ajoutée dans le secteur agricole. Pour l'ensemble de l'Afrique, les taux de croissance de la valeur ajoutée agricole ont été les suivants : de 1984 à 1985 : 1,5 %; en 1986 et 1987, 3,8 % et 1,1 % respectivement. En 1988, la valeur ajoutée devrait augmenter d'environ 4 %.

33. Les résultats du secteur agricole au cours de la période considérée ont été affectés par les conditions climatiques, les sauterelles et les criquets pèlerins ainsi que par la baisse des cours de produits agricoles destinés à l'exportation. Le programme d'ajustement structurel, qui a insisté sur la suppression de subventions accordées au secteur agricole, a négligé certains éléments d'une importance capitale, notamment les investissements dans une technologie appropriée, la recherche-développement, l'information, les facteurs de production et la nécessité d'assurer des revenus réels stables aux cultivateurs. Les politiques d'aide alimentaire en Afrique ont également entravé les mesures d'incitation par les prix à la production en faveur des cultivateurs africains. En Afrique australe, en particulier, l'aide alimentaire accordée aux Etats victimes d'agressions commises par l'Afrique du Sud n'a pas réglé le problème crucial de la réintégration des populations affectées. La communauté internationale devrait donc insister davantage sur des mesures d'aide au développement de nature à favoriser l'autonomie des capacités de production.

/...

2. Autres secteurs d'appui à l'agriculture

34. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a identifié parmi les autres secteurs d'appui à l'agriculture les trois principaux domaines suivants :

- a) La modernisation et le développement des agro-industries;
- b) Le développement des transports et des communications;
- c) Le commerce et les finances.

a) Modernisation et développement des agro-industries

35. Dans le domaine du développement des industries de fabrication d'outils et de matériel agricoles, de matériel pour la petite irrigation et de fournitures agricoles, l'accent a porté, pendant la période considérée, sur le renforcement des capacités en matière d'entretien et de réparation de tracteurs et de matériel mobile lourd et autres machines et outils agricoles. L'accent a aussi été mis sur la diversification de la production d'instruments aratoires et de pièces de rechange.

36. Pour faciliter la production de fournitures agricoles, l'attention a été centrée dans de nombreux pays sur la production de produits chimiques de base, d'engrais et de pesticides. S'agissant en particulier des engrais, la plupart des activités ont porté essentiellement sur la mise au point de nouveaux produits et la mise en place d'unités et d'instituts de recherche-développement, ainsi que sur l'organisation et l'entretien d'usines de fabrication d'engrais dans un certain nombre de pays. En ce qui concerne les pesticides, on s'est efforcé d'encourager l'utilisation de matières premières locales pour la production de pesticides.

37. Dans le domaine du traitement des produits alimentaires et des matières premières, on s'est efforcé principalement de réduire le plus possible les déchets et d'augmenter le plus possible la valeur ajoutée manufacturière afin d'accroître au maximum les recettes en devises. L'accent a été mis en particulier sur le réaménagement, la modernisation et l'expansion des industries alimentaires et des agro-industries afin de disposer des facteurs de production nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance et à un développement autonome.

38. Dans le domaine du réaménagement et de la remise en valeur des installations industrielles existantes, de nombreux pays africains ont entrepris d'identifier les entreprises en difficulté, en particulier celles qui valaient la peine d'être réorganisées. L'accent a été essentiellement sur la fabrication de matériel agricole, d'engrais et de pesticides et sur un large éventail d'agro-industries. La pénurie de devises étrangères et les pratiques de "dumping" des pays développés ont porté préjudice aux industries manufacturières.

39. Malgré les efforts des pays africains, la croissance dans le secteur des industries manufacturières est resté faible, et les réformes de politiques instituées par les pays africains pour accroître les apports de capitaux étrangers,

/...

renforcer l'efficacité et la compétitivité des industries locales, élever le niveau de la production et mettre en valeur la main-d'oeuvre industrielle, etc., n'ont pas encore atteint les résultats escomptés. La pénurie de devises étrangères a gravement affecté le secteur de la production manufacturière, en particulier du fait que les investissements directs dans l'industrie ont sensiblement diminué. Pour la même raison, il y a eu pénurie de pièces de rechange et d'autres éléments importés indispensables à l'industrie. La persistance de la sécheresse et de la famine et le maintien de la situation d'urgence dans certains pays africains ont entraîné une concurrence quasi institutionnalisée entre les programmes de secours et les activités de développement à long terme, notamment l'appui au secteur industriel.

b) Développement des transports et des communications

40. La construction des routes secondaires, d'accès et de desserte s'est poursuivie. En ce qui concerne le développement des réseaux de transport multinational et multimodal, la plupart des pays africains s'efforcent malgré les moyens limités dont ils disposent, d'honorer leurs engagements au titre du Programme des routes transafricaines et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en tant que membres de groupements économiques sous-régionaux tels que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) et la SADCC. Les efforts considérables déployés par les Etats de l'Afrique australe pour créer des réseaux de transport multinationaux sont cependant gravement compromis par la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud, dont le principal objectif est de désorganiser tous les services de transport qui n'utilisent pas les ports sud-africains. Les efforts considérables déployés par les pays membres de la SADCC pour mettre en place leurs réseaux de transport multinationaux ont commencé à produire des résultats tangibles malgré la poursuite par l'Afrique du Sud de sa politique de déstabilisation qui vise en priorité la désorganisation des services de transport des Etats voisins. L'une des plus graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'Afrique entière est le risque de voir les acquis dans le secteur des transports réduits à néant faute de ressources suffisantes pour la remise en état et l'entretien des infrastructures existantes. Les transports aériens et les transports ferroviaires, qui sont des entreprises à forte intensité de capital, sont dans une situation critique. Il ne reste à l'Afrique que les transports routiers et les transports par voie d'eau, encore que ces deux secteurs, en particulier le premier, aient des difficultés à répondre efficacement aux besoins de l'économie africaine. Il convient d'accorder la priorité à ce secteur, au niveau tant national qu'international, afin d'éviter les conséquences qu'entraînerait l'effondrement complet du système des transports pour l'ensemble des activités économiques.

41. Il est regrettable de constater que les ressources financières accordées par les institutions bilatérales et multilatérales à la Décennie des transports et des communications en Afrique ont baissé depuis 1986, bien que ce secteur occupe une place prioritaire dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

/...

c) Commerce et finances

42. En ce qui concerne le commerce et les finances, il apparaît que les pays africains ont accordé une attention toute particulière à l'amélioration des circuits de distribution internes. Des réformes ont été entreprises dans le domaine des prix et de la commercialisation, pour redresser les prix, améliorer les termes de l'échange en milieu rural et encourager la production agricole en général. Parmi les mesures spécifiques qui ont été prises, on peut citer l'augmentation des prix offerts aux producteurs, la suppression de l'intervention directe du gouvernement dans la commercialisation des produits agricoles et la libéralisation ou la limitation de l'intervention du secteur public en matière d'achat et de distribution de facteurs de production.

43. La faible demande des produits de base exportés par l'Afrique vers les pays industrialisés a été encore aggravée par l'application accrue par ces pays de différentes mesures commerciales restrictives, telles que la réduction des contingents et d'autres mesures protectionnistes. Le niveau des recettes d'exportation de l'Afrique en 1986 et 1987 était de 20 % inférieur à celui de 1985. Pendant la même période, les prix des principales importations de l'Afrique ont augmenté au point que le déficit de la balance des paiements courants est resté à 11,2 milliards de dollars en 1987, ce qui indique une détérioration des termes de l'échange de l'ordre de 17 % entre 1985 et 1987.

44. Conformément à leur volonté d'introduire en général plus de souplesse dans la gestion de leur économie, plusieurs pays ont pris des mesures visant à libéraliser le commerce et les changes. Ils ont ainsi, entre autres, libéralisé les systèmes d'octroi de licences d'importation et d'exportation, supprimé l'intervention directe du gouvernement dans l'achat et la distribution de facteurs de production et accru le rôle du secteur privé dans ce domaine.

3. Sécheresse et désertification

45. De nombreux pays africains ont souffert de la sécheresse en 1987 et certains sont actuellement envahis par des insectes nuisibles. Les criquets pèlerins et les sauterelles ont bénéficié de conditions favorables à leur reproduction en raison de l'humidité qu'ont connue leurs aires de reproduction. Au cours de leur migration en Afrique de l'Ouest et de l'Est en 1987, ils ont constitué pour les récoltes une menace tellement grave qu'il a fallu recourir à des moyens de lutte terrestres et aériens pour limiter les dégâts. Actuellement, les récoltes dans le nord de l'Afrique sont menacées par d'énormes nuées de criquets pèlerins et l'aide de la communauté internationale est nécessaire pour combattre cette menace.

46. Par rapport à 1984, les effets de la sécheresse sur la santé et sur l'économie semblent importants mais pas aussi graves. La planification préalable s'est améliorée grâce à une gestion plus efficace des stocks alimentaires et aussi peut-être à une amélioration de l'infrastructure en général. L'expérience acquise pendant la sécheresse de 1984/85 a également été fort utile. En particulier, de nouveaux systèmes d'alerte avancés ont été mis en place et permettent de faire de meilleures prévisions de situations de crise. Dix-huit pays africains ont fait savoir qu'ils disposaient de systèmes d'alerte efficaces.

/...

47. Plus de la moitié des pays africains auraient pris des mesures pour lutter contre la sécheresse et la désertification et pour améliorer la gestion de leurs ressources naturelles et énergétiques. Les mesures prises à cet effet vont de l'adoption de mesures concrètes de lutte contre les effets de la sécheresse (établissement de points d'eau et construction de barrages) à la promotion de la conservation de l'énergie (substitution du bois de feu, etc.).

48. Des Etats membres ont pris des mesures spécifiques pour atténuer les effets de la sécheresse sur la vie humaine, végétale et animale, en particulier en fournissant de l'eau aux populations des zones sujettes à la sécheresse grâce à la mise en place de points d'eau d'urgence.

49. Les pays insulaires de l'océan Indien, pour leur part, ont été victimes de cyclones, qui, comme la sécheresse, ont sérieusement affecté leur production agricole ainsi que d'autres aspects de l'existence.

50. Le désert couvre plus de 20 % de la superficie de l'Afrique et, selon la FAO, 60 % de la superficie restante risquent de subir une érosion accélérée s'ils sont cultivés sans que soient adoptées des mesures appropriées de conservation. De plus, une désertification, sous forme d'avancée du sable, est souvent provoquée par une utilisation excessive des terres par les hommes et les animaux.

51. Cela étant, il n'y a guère de chances que les sols s'améliorent, tant du point de vue de la qualité que du point de vue de la quantité, malgré les efforts de réhabilitation déployés par les pays africains et malgré l'appui des organisations internationales et l'assistance bilatérale.

52. En dépit des efforts déployés par les pays africains pour lutter contre la sécheresse et la désertification, il est douteux qu'ils suffisent à enrayer la réduction de la couverture végétale et la dégradation massive des sols dans de nombreuses parties de l'Afrique. Tout porte à croire que l'on assiste à la tendance contraire. Les prévisions pour l'an 2000 indiquent toutes que, si les tendances actuelles se maintiennent, la situation sera bien sombre.

53. Dans les zones désertiques et semi-désertiques du Sahel et de l'Afrique australe et de l'Est, l'extrême faiblesse de la couverture végétale sera aggravée encore par une nouvelle dégradation de la végétation. Dans les zones de savanne boisée, où la pression démographique est forte, 25 à 50 % des besoins seulement seront couverts par les ressources disponibles en l'an 2000.

54. Dans les zones de savanne où la pression démographique était faible en 1980, la situation se sera détériorée en l'an 2000 là où la population rurale aura dû réduire considérablement ses approvisionnements. La population urbaine aura du mal à subvenir à ses besoins. Cela s'applique en particulier à certaines régions des pays de l'Afrique de l'Ouest.

/...

4. Mise en valeur, planification et utilisation
des ressources humaines

55. Les gouvernements africains ayant toujours considéré que la mise en valeur, la planification et l'utilisation efficaces des ressources humaines étaient une condition préalable à tout développement, ils ont consacré une part importante de leurs investissements et de leurs budgets ordinaires à ce secteur. Dans le PANUREDA, l'accent est mis de nouveau sur le rôle primordial de la mise en valeur des ressources humaines.

56. Au cours de la période considérée, un accent particulier a été mis sur la vérification et la formulation des programmes nationaux de mise en valeur des ressources humaines et de formation. Des institutions de formation et les infrastructures industrielles connexes ont été renforcées ou créées. Des centres de recyclage ont été identifiés et renforcés, les besoins en formation ont été évalués et des systèmes d'information appropriés ont été mis en place. Les programmes d'échanges d'enseignants, d'experts et de cadres ont été renforcés non seulement entre pays africains mais également avec d'autres pays en développement.

57. A l'heure actuelle, la plupart des pays africains cherchent à améliorer les compétences dont ils disposent en matière d'élaboration des projets. L'accent est mis sur une meilleure connaissance des principes de la conception et de l'évaluation des projets et de la façon d'appliquer ces principes, sur la mise au point d'une terminologie commune et sur une approche plus systématique de la conception, du suivi et de l'évaluation des projets en ce qui concerne tant les projets de coopération technique que les projets d'investissement dans le secteur industriel.

58. La plupart des pays africains ont procédé à des changements radicaux dans leur système d'enseignement. Ces changements portent entre autres sur l'intensification de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, ainsi que de la formation professionnelle. La plupart de ces programmes ont été mis en place avant l'adoption du PANUREDA, mais ont été renforcés à la suite de l'adoption de ce programme.

59. Toutefois, les contraintes sans cesse croissantes imposées aux pays africains par la baisse des flux de ressources extérieures et par les programmes d'ajustement structurel risquent de contrecarrer leurs efforts. Comme indiqué dans la Déclaration de Khartoum, la raison en est que ces programmes d'ajustement sont incomplets, inadaptés et visent des objectifs à trop court terme. En fait, la mise en valeur des ressources humaines, surtout l'éducation et la santé, n'a reçu que très peu d'attention dans le programme d'ajustement structurel, ce qui risque fort de compromettre les perspectives de développement à long terme, tout en accentuant l'inégalité et la pauvreté.

60. La crise socio-économique que subit actuellement l'Afrique a permis de prendre conscience de la priorité devant être accordée au développement des ressources humaines, aussi abondantes soient-elles. La formation et le recyclage sont indispensables pour la création et l'accumulation des richesses sans lesquelles l'Afrique ne peut progresser.

/...

5. Réformes et programmes d'ajustement structurel et leur impact sur la performance économique

a) Amélioration de la gestion économique

61. Les pays africains ont adopté dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique des mesures destinées à améliorer la gestion de leurs économies, notamment dans les domaines suivants : a) systèmes, institutions et pratiques en matière de gestion publique, b) entreprises publiques, c) réformes des services publics en vue de les orienter davantage vers le développement, d) mobilisation de l'épargne intérieure e) gestion financière, f) assouplissement des conditions d'obtention de devises, g) promotion du rôle du secteur privé.

62. Il est toutefois difficile d'évaluer avec exactitude l'impact de ces mesures sur le développement économique en raison de leur introduction récente et de l'influence prédominante des facteurs externes tels que l'instabilité des systèmes monétaires et financiers, la politique des principaux pays industrialisés et les conditions climatiques sur le niveau des ressources. L'impact de ces mesures devrait cependant se faire sentir à moyen et à long terme.

b) Programmes de stabilisation et d'ajustement structurel

63. La mise en oeuvre de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel avec l'aide des institutions multilatérales de financement (FMI/Banque mondiale) a montré que ces programmes sont d'une efficacité marginale dans bon nombre de pays africains; qu'ils ne sont guère adaptés aux conditions économiques de ces pays et présentent un intérêt incertain à long terme. Les programmes d'ajustement structurel n'ont pas en fait un caractère structurel étant donné qu'ils portent sur le court terme et reposent sur trois grands principes macro-économiques : a) la stabilisation du budget, b) la stabilisation de la monnaie et c) la dépréciation de la monnaie dont les principaux objectifs sont la gestion de la demande, la discipline financière, le libre échange et la libéralisation du marché.

64. De nombreux pays africains ont procédé à une dévaluation de leurs monnaies, au gel ou à la réduction des salaires, aux réformes monétaires et budgétaires et ont bénéficié de mesures d'allègement de la dette dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

65. L'évaluation des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel n'est pas encore définitive. Néanmoins, la mise en oeuvre de ces programmes dans les pays africains a exigé des sacrifices énormes d'un coût social et politique élevé. Qui plus est, les insuffisances suivantes ont été constatées :

a) Les objectifs à court terme des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel n'ont pas tenu compte des objectifs de développement à long terme des pays africains;

b) La prédominance des indicateurs macro-économiques a fait perdre de vue la nécessité d'accorder une plus grande attention aux facteurs sectoriels sociaux et institutionnels qui jouent un rôle essentiel dans la transformation structurelle

/...

des économies des pays africains. En effet, il apparaît clairement que les résultats de la politique d'approvisionnement ne sont dûs qu'en partie à la stabilisation relative des prix, et que la libéralisation du marché va au-delà de la simple suppression des contrôles et que des stratégies d'échelonnement dans le temps et qu'une structuration des institutions sont indispensables pour la réussite des réformes des marchés en Afrique;

c) Les politiques de gestion de la demande, y compris la réduction des importations telles que les biens d'équipement essentiels, les pièces de rechange et les produits alimentaires, la dévaluation des monnaies et la réduction des dépenses publiques qui ont été opérées aux dépens des infrastructures sociales et de la mise en valeur des ressources humaines (emploi, revenu, nutrition, santé, éducation, etc.), lesquelles sont pourtant indispensables pour le processus de développement, ont très sérieusement compromis la stabilité sociale, culturelle et politique des pays africains;

d) En raison du manque d'équilibre véritable entre les facteurs exogènes et endogènes, la plupart des programmes d'ajustement structurel ont sous-estimé les déficits extérieurs et surestimé les capacités des pays africains en ce qui concerne les recettes d'exportation. La plupart de ces pays ont par exemple dévalué leurs monnaies, ce qui a entraîné une augmentation brutale des coûts du service de la dette. En raison de l'immobilisme du marché et du nombre restreint des produits d'exportation de l'Afrique, de la montée du protectionnisme, de la hausse des prix des produits importés par l'Afrique, la dévaluation ne s'est pas traduite par un accroissement des recettes d'exportation mais au contraire, conjuguée aux suppressions d'emplois dans le secteur public et au gel des salaires, a eu pour effet d'aggraver la situation économique interne et de provoquer une détérioration des conditions de vie;

e) La politique de dialogue entre les institutions financières multilatérales et les divers gouvernements prend beaucoup de temps et les pays africains se trouvent en position de faiblesse dans les négociations et sont vulnérables parce qu'ils manquent de liquidités et ont d'énormes déficits budgétaires et commerciaux.

66. Les problèmes des pays africains sont d'ordre structurel et nécessitent l'adoption de mesures correctives qui apportent des solutions concrètes et viables différentes de l'approche actuelle en matière d'ajustement structurel adoptée par les pays africains, qui répondent à leurs objectifs et stratégies de développement à long terme, et qui élargissent rapidement leur base d'approvisionnement.

c) Politique démographique

67. La plupart des Etats africains ont adopté des politiques démographiques nationales implicites ou explicites, qui mettent l'accent sur la planification familiale dans le contexte de la santé maternelle et infantile. Certains pays ont accordé la priorité aux mesures visant à trouver des solutions à la forte fécondité, à la forte mortalité, à la migration, aux problèmes des enfants et des jeunes ainsi qu'à la protection de l'environnement.

/...

68. Les politiques démographiques nationales visant à ralentir le taux de croissance démographique en Afrique n'ont pas eu d'impact véritable au cours de la période sur laquelle porte l'évaluation à mi-parcours, étant donné qu'une forte fécondité et un taux élevé de la croissance démographique persistent dans la plupart des pays africains.

69. Le taux global de fécondité pour la période 1980-1995 était de 6,4 % et les estimations pour 1985-1990 indiquent que ce taux sera de 6,3 %. Le taux moyen de croissance pour la période 1985-1990 est de 3,1 % par an. Le taux élevé pour cette dernière période est dû à une baisse de la mortalité infantile et non à une augmentation du taux de natalité. Les politiques formulées, si elles sont appliquées rigoureusement, commenceront probablement à avoir un effet dans 5 ou 15 ans.

70. Les mesures visant à mettre fin à l'exode rural ont dans l'ensemble échoué en raison de l'attrait que les villes continuent d'exercer, alors que les facteurs qui poussent les populations à désertir les campagnes se sont multipliés. On espère que les nouvelles politiques des gouvernements en matière de développement rural dont il est fait état dans les réponses aux enquêtes sur les deux phénomènes aideront à inverser cette tendance.

d) Participation de la population au processus de développement

71. Le quatrième domaine où des réformes importantes ont été opérées concerne la promotion de la participation de la population au processus de développement. Presque tous les pays africains ont mis en place des mécanismes pour promouvoir la participation de la population à certains aspects du développement tels que dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment où les collectivités locales ont été mobilisées pour participer à des travaux publics allant dans le sens de leurs intérêts.

72. Un autre domaine concerne la promotion et l'expansion des entreprises locales. Le rôle des gouvernements s'est limité principalement à développer les compétences dans ce domaine aussi bien dans le secteur privé que public.

e) Femme et développement

73. Presque tous les pays africains (88 %) ont signalé qu'ils avaient pris des mesures visant à intégrer la femme au processus du développement et continuent de reconnaître le rôle prépondérant de la femme dans la production alimentaire. Dans les pays où il s'est avéré nécessaire de créer de nouvelles facilités de crédit en particulier pour des femmes qui s'occupent de la production vivrière, des efforts ont été déployés pour ce faire. Le rôle de la femme en tant qu'agent et bénéficiaire du développement a été reconnu.

f) Réfugiés et personnes déplacées

74. Le phénomène des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique demeure un problème grave. Une crise humanitaire tragique et sans précédent est survenue dans la partie australe où, à l'heure actuelle, on compte 5,4 millions de réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en raison de la politique colonialiste et

/...

d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud et de ses actes d'agression et de déstabilisation systématique perpétrés contre les Etats de la région. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe tenue récemment à Oslo a reconnu les effets néfastes de la présence continue des réfugiés et des mouvements constants des personnes déplacées sur le développement des pays touchés, ce qui compromet sérieusement le développement économique et social de l'ensemble des populations concernées.

B. Aux niveaux régional et sous-régional

75. Les groupements économiques régionaux ont incorporé les propositions contenues dans le Programme prioritaire et le Programme d'action des Nations Unies dans leurs programmes de travail. Ainsi, la CEDEAO a inclus les objectifs du Programme prioritaire dans son programme de travail pour ses sessions de 1987 et 1988.

76. La réunion sur la zone d'échanges préférentiels, tenue à Kampala en décembre 1987, a adopté un programme d'activités conforme aux axes de développement proposés dans le Programme prioritaire. De même, la Conférence de coordination du développement en Afrique australe réunie à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en février 1987 a réexaminé son programme d'activités conformément à ces orientations. L'autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement en Afrique de l'Est a adopté un programme détaillé à sa session de mars 1988. Les programmes de ces groupements économiques régionaux et sous-régionaux portent entre autres sur le boisement et la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau, le reboisement et la mise au point, dans certains cas, de variétés de plantes résistantes à la sécheresse.

77. En ce qui concerne les pays africains insulaires, des efforts ont été déployés pour redynamiser la Commission des îles de l'océan Indien comprenant Madagascar, Maurice, les Seychelles et les Comores pour permettre à ces pays de faire face aux effets dévastateurs des cyclones, des typhons et des inondations.

78. Des mesures ont été prises par les autorités des organisations sous-régionales et régionales pour renforcer leurs programmes économiques communs, et en particulier pour abolir les barrières tarifaires, encourager la libre circulation des personnes dans la région, réduire les droits de douane et créer un marché commun pour la sous-région.

79. En Afrique du Nord, des efforts sont en cours en vue de la création d'une communauté économique des Etats de la sous-région. Une fois cet objectif atteint, toutes les sous-régions de l'Afrique disposeront de groupements économiques sous-régionaux qui constitueront la base nécessaire pour créer une communauté économique africaine.

C. Au niveau international

80. Dans le document que l'Afrique a soumis à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la crise économique et sociale en Afrique, tenue en mai 1986, les ressources financières supplémentaires de source

/...

extérieure nécessaires pour l'exécution du programme de redressement ont été estimées à 9,1 milliards de dollars des Etats-Unis par an et le service de la dette extérieure à 14,6 milliards par an. L'enveloppe totale des ressources financières de source extérieure nécessaires pour l'exécution du Programme prioritaire était donc d'environ 24 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Bien qu'elle n'ait pris aucun engagement ferme à ce sujet, la communauté internationale a unanimement reconnu que les pays africains avaient besoin de ressources financières supplémentaires de source extérieure. Ces estimations étaient fondées sur le niveau des prix de 1985, de sorte qu'en prix courants, elles sont en fait inférieures au volume de ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le Programme prioritaire et pour faire face aux obligations au titre du service de la dette.

1. Amélioration de la qualité et des modalités de l'assistance extérieure et de la coopération

81. Au moment de l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la communauté internationale avait reconnu que, pour soutenir efficacement les efforts déployés par l'Afrique, il était nécessaire de prendre les mesures suivantes en vue d'améliorer la qualité et les modalités de l'assistance extérieure et de la coopération :

- a) Mettre davantage l'accent sur l'appui au programme dans les domaines prioritaires arrêtés par les pays africains bénéficiaires, en donnant une indication de l'assistance qui serait fournie à moyen terme;
- b) Adopter des politiques d'achat et des procédures administratives en vue d'améliorer la fourniture des facteurs de production;
- c) Accélérer le décaissement des fonds;
- d) Accroître l'aide accordée à des conditions de faveur, en particulier l'élément don de l'aide au développement accordée aux pays africains dans le but d'améliorer la qualité de l'aide;
- e) Accorder, lors de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance, une attention particulière aux compétences, connaissances, expériences et conditions locales, en particulier aux techniques et matériel locaux de même qu'à la formation du personnel local;
- f) Elaborer des méthodes de coordination plus efficaces en vue d'assurer un plus grand impact de la politique d'aide;
- g) Améliorer l'efficacité de l'assistance technique et faire en sorte qu'elle réponde mieux aux besoins et aux priorités des pays africains;
- h) Les pays et organismes donateurs doivent examiner les mesures appropriées en vue d'aider les pays africains à faire face aux dépenses renouvelables et locales des programmes et projets;

/...

i) Les pays donateurs et les institutions internationales, de même que les bénéficiaires, doivent prendre en considération les dépenses renouvelables et locales des nouveaux programmes et projets en vue d'assurer leur viabilité.

82. Malheureusement, deux années après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, on attend toujours de recevoir une indication de l'assistance à moyen terme. Dans bien des cas, on constate la même lenteur dans les politiques d'achat et les procédures administratives; il en est de même pour les décaissements de fonds. Il n'y a pas eu de véritable effort concerté de la part de la communauté internationale pour accroître l'aide accordée à des conditions de faveur et, partant, la qualité de l'aide; en fait, aucune attention particulière n'a été accordée aux compétences locales, et encore moins aux réalités locales. S'il est vrai, selon les rapports de certains pays africains, que des pays donateurs ont fait des efforts, force est de reconnaître que des méthodes de coordination plus efficaces sont grandement nécessaires pour assurer une plus grande efficacité de la politique d'aide.

83. Malgré l'adoption de certaines initiatives telles que l'allongement des périodes de grâce et de remboursement au sein du Club de Paris, la facilité d'ajustement structurel renforcée et la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), on ne peut pas dire que la communauté internationale ait réagi favorablement si l'on évalue ces initiatives à la lumière des besoins de développement de l'Afrique. Les flux nets d'APD qui constituent la principale source d'assistance extérieure à l'Afrique étaient estimés à 13 milliards de dollars des Etats-Unis seulement, en 1986, ce qui, en valeur réelle, indique une stagnation par rapport à 1985. Des chiffres comparables pour l'ensemble des pays africains ne sont pas disponibles pour 1987. Cependant, le volume net de l'APD destinée à l'Afrique subsaharienne n'était que de 13,3 milliards, en dollars courants, par rapport à 17 milliards de dollars en 1986, ce qui représente une réduction à la fois en valeur nominale et en valeur réelle. S'agissant de l'objectif fixé pour l'APD et accepté par les pays du Comité d'aide au développement (CAD), le rapport APD/PNB est nettement en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par l'ensemble du Groupe. En fait, seuls quelques pays développés ont atteint ou dépassé cet objectif.

84. Un autre élément à signaler en ce qui concerne les courants de ressources est le fait que l'Afrique est devenue un exportateur net de ressources financières. Ainsi, le FMI est devenu un bénéficiaire net de ressources en provenance des pays africains. On estime qu'en 1986 et 1987, les pays africains ont transféré au FMI environ 960 millions de dollars. Si on laisse cette situation se poursuivre, même la nouvelle facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI n'aura guère de sens, dans la mesure où les pays africains qui ont des arriérés ne peuvent avoir accès au Fonds et en raison également des conditions rigoureuses dont sont assortis les tirages du Fonds. La situation est aggravée par la rigidité des procédures des institutions bilatérales et multilatérales, laquelle constitue un obstacle aux transferts effectifs de ressources supplémentaires à l'Afrique.

/...

2. Amélioration de l'environnement économique international

85. Du point de vue de l'Afrique, la vulnérabilité des économies africaines est un grand problème. Les économies africaines sont fortement tributaires de la production et de l'exportation d'un petit nombre de produits agricoles et miniers dont les prix sont fixés et manipulés par des institutions et puissances sur lesquelles l'Afrique n'a aucun contrôle. Ces grandes puissances déterminent également la valeur des monnaies internationales sans tenir compte de l'avis des producteurs africains. Qui plus est, ces pays importateurs de matières premières déterminent de façon unilatérale la quantité et la nature des produits à importer - matières premières ou produits transformés - et exercent ainsi un contrôle effectif sur la nature, le volume et l'évolution des recettes en devises des pays africains. La communauté internationale n'a pris aucune mesure concrète pour agir sur ces facteurs en faveur du redressement économique de l'Afrique.

86. L'environnement international demeure hostile aux principales initiatives de coopération internationale touchant les produits de base. Etant donné que les prix des produits de base influent considérablement sur la balance des paiements et les prix dans les pays développés, la communauté internationale a continué à s'opposer aux mesures de stabilisation des prix et aux efforts visant à accroître les recettes des pays exportateurs de produits de base. Les politiques des pays industrialisés concernant la constitution de stocks stratégiques nationaux, la fabrication de produits synthétiques de remplacement et l'utilisation de technologies de pointe font peser de graves menaces sur les économies africaines. Malheureusement, aucun de ces problèmes n'a encore été inscrit à l'ordre du jour des négociations internationales.

87. Dans la recherche de solutions aux problèmes économiques de l'Afrique, il importe de tenir compte des liens existant entre des facteurs tels que le niveau des prix des produits de base, la dette extérieure et les courants de ressources. Des mesures portant sur l'allégement de la dette et l'apport de ressources extérieures suffisantes sont nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et mettre un terme à la détérioration des économies africaines malgré les efforts considérables consentis par les gouvernements pour procéder à des réformes. Toutefois, à long terme, le développement de l'Afrique devra être fondé sur les ressources générées par le commerce. Ce qui signifie, pour les pays africains, obtenir des recettes au moyen de l'exportation de leurs produits de base. Par conséquent, l'absence de progrès en matière de coopération nationale dans le domaine des produits de base compromet considérablement la capacité des pays africains de mettre en oeuvre le Programme d'action.

88. S'agissant de la question des systèmes monétaires et financiers internationaux, plusieurs questions importantes doivent encore être abordées ou faire l'objet d'accords. Ces questions sont, notamment, les suivantes : le fait que les pays africains sont pratiquement exclus du processus de prise des décisions touchant le fonctionnement de ces systèmes, le contrôle exclusif et la manipulation de ces systèmes par quelques nations puissantes qui refusent de changer les règles du jeu et l'impact, sur les économies ouvertes des pays africains, des décisions relatives à la valeur des principales monnaies. De fait, il n'y a aucun signe d'amélioration en ce qui concerne la réforme des systèmes monétaires et financiers internationaux ou les institutions qui contrôlent et manipulent lesdits systèmes.

/...

89. Les efforts des pays africains n'ont pas été suffisamment soutenus par la communauté internationale; les transferts de ressources financières extérieures ont été inférieurs aux niveaux requis pour appuyer ces efforts et il existe des cas où des programmes appuyés par le FMI/Banque mondiale ont été abandonnés en raison de conditions excessivement rigoureuses dont ils étaient assortis. En fait, le succès des réformes économiques dans les pays africains dépendra dans une large mesure des politiques financières et économiques adoptées par les pays industrialisés, ainsi que des mesures prises pour faciliter l'accès à leurs marchés des produits d'exportation de l'Afrique.

3. Soutien des réformes entreprises par l'Afrique

90. La plupart des pays africains ont entrepris de mettre en oeuvre des mesures prioritaires définies dans le Programme. On s'attendait à ce que la communauté internationale augmente notamment son aide publique au développement destinée à soutenir la mise en oeuvre des réformes adoptées par l'Afrique, et permette ainsi d'accélérer le redressement économique et le développement à long terme de la région. De toute évidence, cet effort n'a pas été consenti, car les ressources accordées au titre de l'APD n'ont pas afflué dans les proportions prévues.

91. La huitième reconstitution des ressources de l'IDA a permis de recueillir 12,4 milliards de dollars en 1986. Ce fait a été favorablement accueilli, mais le montant de 12,4 milliards est nettement insuffisant. Néanmoins, l'Afrique se félicite de la décision des donateurs d'utiliser 50 % de ces ressources pour appuyer des opérations d'investissement en faveur du développement et des programmes d'ajustement en Afrique subsaharienne. A cet égard, il importe que les programmes d'ajustement structurel prennent une nouvelle forme, en mettant l'accent sur la promotion des objectifs de croissance, plutôt que sur la gestion de la demande, et que l'IDA assouplisse ses conditions d'octroi de crédits et accorde des délais de remboursement plus longs.

92. Des initiatives ont été annoncées, proposées ou prises par certains pays, en vue de régler le problème de la dette extérieure de l'Afrique et le problème connexe des flux de ressources. Parmi ces initiatives figurent la décision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre sur pied un groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique. Les pays africains se sont félicités de cette initiative et ont reconnu que le rapport de ce groupe était une contribution à l'analyse des divers aspects de la crise économique de l'Afrique. Toutefois, les propositions contenues dans ledit rapport sont loin de répondre de façon adéquate aux besoins en ressources de la région et ne tiennent pas compte non plus de la position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, lors de sa troisième session extraordinaire tenue en novembre/décembre 1987 à Addis-Abeba. Le fait que le rapport exclut l'Afrique du Nord et le Nigéria limite sa portée, réduit l'efficacité du groupe et fait que les besoins en ressources de l'Afrique sont sous-estimés. En outre, le rapport n'accorde pas l'attention voulue à la question des recettes d'exportation des produits de base des pays africains. A cet égard, on espère que les résultats de cette initiative seront étendus à l'ensemble de la région.

/...

93. L'accord conclu récemment lors du Sommet de Toronto en juin 1988 sur le choix d'options pour l'allègement de la dette due aux créanciers publics mérite d'être noté; toutefois, ces options ne s'appliquent qu'aux pays à faible revenu écrasés par le fardeau de la dette, qui exécutent des programmes d'ajustement. Bien que l'on n'en connaisse pas encore tous les effets, ces mesures représentent néanmoins un certain progrès de portée limitée. A cet égard, l'accord doit être complété par d'autres mesures portant sur l'allègement de la dette pour s'appliquer à d'autres pays qui ne sont pas couverts par ces mesures. Finalement, il convient de faire preuve de volonté politique pour mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale et de la CNUCED sur l'allègement de la dette et d'apporter un soutien effectif et une réponse positive aux efforts de redressement économique de l'Afrique tels que convenus dans le Programme d'action. L'exemple des pays donateurs qui ont annulé la dette contractée au titre de l'APD ou pris des mesures équivalentes conformément à la résolution 165 (S-IX) doit être suivi par d'autres donateurs.

4. Redressement économique et problèmes d'endettement

94. Dans le Programme d'action, la communauté internationale a reconnu que le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique constitue un obstacle majeur pour le développement. Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour résoudre le problème de leur dette extérieure, la situation continue de se détériorer. Le rapport de la dette extérieure aux exportations de biens et services est passé de 198 % en 1985 à environ 277 % en 1986. Durant la période 1984-1986, le rapport dette/PNB représentait 85 % de la dette totale des pays africains, dont 96,4 % était publique et 38 % seulement revêtait la forme de prêts octroyés à des conditions favorables. Le service de cette dette a absorbé 38 % des recettes d'exportation de biens et services de l'Afrique en 1985 et 1986. Le problème de la dette extérieure des pays africains s'est tellement aggravé que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a dû convoquer une session extraordinaire du 30 novembre au 1er décembre 1987, au cours de laquelle elle a adopté une déclaration sur la position africaine commune sur la dette extérieure de l'Afrique.

95. Les mesures en vue de l'allègement de la dette adoptées jusqu'ici par les pays développés créanciers n'ont pas permis de résoudre adéquatement le problème. Le rééchelonnement des dettes publiques par le Club de Paris n'ont pas réduit le fardeau de la dette. Il a au contraire eu tendance dans certains cas à accroître ce fardeau; ceci s'explique par la pratique du Club de Paris d'appliquer les taux du marché au rééchelonnement de la dette et à la capitalisation des intérêts. La portée de l'effet que peut avoir l'alourdissement du fardeau de la dette peut se mesurer à l'extension des délais de grâce et des échéances. L'effet pervers de cette pratique est illustré par le cas d'un pays africain où la capitalisation des intérêts a augmenté, en 10 ans, le volume de la dette d'un montant égal à celui des nouveaux emprunts nets. En d'autres termes, les nouveaux emprunts nets n'ont servi qu'à rembourser les coûts additionnels occasionnés par le rééchelonnement de la dette par le Club de Paris.

96. Le rôle central joué par le FMI dans le processus de rééchelonnement se traduit par la conception étroite adoptée face aux besoins financiers des pays débiteurs. La pratique consistant à lier le rééchelonnement aux engagements

/...

antérieurs pris avec le FMI tend à mettre l'accent sur la dimension à court terme du problème de la dette et à justifier la trop courte durée des périodes de consolidation, ce qui entraîne un chevauchement avec les accords de confirmation du FMI. Cette pratique a été largement responsable des rééchelonnements couplés d'emprunts qui ont contribué à imposer la conditionnalité. Un tel processus a de graves répercussions sur le développement des pays débiteurs et ne permet pas de trouver des solutions durables au problème de la dette.

97. Les obligations au titre du service de la dette contractée auprès du FMI continuent à constituer un lourd fardeau pour les pays africains puisque le FMI et la Banque mondiale ne rééchelonnent généralement pas les dettes qui leur sont dues. En outre, si ces engagements ne sont pas honorés, ces institutions suspendent immédiatement leurs décaissements et les pays en défaut de paiement sont inscrits sur une liste noire et ne peuvent plus prétendre au rééchelonnement de leur dette et, dans certains cas, au financement des crédits à l'exportation. Le FMI et la Banque mondiale hésitent encore à prendre des mesures concrètes pour assouplir leurs conditions contraignantes.

5. Mécanisme de suivi et d'évaluation

98. L'idée de suivi et d'évaluation ne peut être intéressante que si ce processus est continu et peut permettre que des mesures correctives soient prises à temps. Il ne fait pas de doute que le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies donnera l'occasion de procéder à l'évaluation et au suivi à l'échelon mondial, mais l'idée d'assurer ce suivi et d'y associer pleinement les gouvernements africains n'a pas été suffisamment examinée; par ailleurs, aucun renseignement précis n'est disponible sur les éléments nouveaux intervenus dans l'évolution de la situation, qui peuvent servir de base pour l'élaboration d'un rapport d'évaluation intégrée. Il est donc urgent de revoir le fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation, en vue de s'assurer que l'on dispose des informations nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies. La coordination entre donateurs concernant les mesures d'allègement de la dette et les ressources à accorder ne devrait pas être entreprise en excluant totalement le mécanisme de suivi et d'évaluation au niveau du continent africain. L'Equipe spéciale interinstitutions devrait établir des contacts avec les mécanismes nationaux et avec le Comité directeur permanent de l'OUA. Il faut convoquer de temps à autre des réunions regroupant tous les mécanismes régionaux et internationaux de suivi et d'évaluation (Equipe spéciale interinstitutions, Comité directeur de l'ONU, PNUD (tables rondes), Banque mondiale (groupes consultatifs), Comité directeur permanent de l'OUA, etc.) de sorte que davantage d'informations circulent à tous les niveaux, concernant la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies, et que les mesures requises soient prises en vue de l'application rapide et efficace du Programme.

/...

TROISIEME PARTIE

MESURES SPECIFIQUES ET RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES

99. Comme il ressort de l'examen qui précède, les pays africains ont pris toute une série de mesures au cours des deux années écoulées pour mettre en oeuvre les priorités définies dans le Programme d'action des Nations Unies, et ce, dans des conditions extrêmement difficiles et dans un environnement international qui ne cesse de se dégrader. Si l'Afrique est déterminée à continuer d'appliquer des mesures destinées à créer les conditions favorables au lancement de programmes à long terme pour assurer un développement et une croissance socio-économiques autonomes, il est fort peu probable que le continent soit en mesure de poursuivre de façon soutenue ses efforts en l'absence d'une participation importante et accrue de la communauté internationale visant à compléter les efforts déployés par les pays africains. Toutes les parties sont instamment invitées à honorer entièrement leurs engagements au titre du Programme d'action.

100. Les problèmes des produits de base, de l'endettement, des flux de ressources et des réformes structurelles, qui sont étroitement liés les uns aux autres, ainsi que la sécheresse, la désertification et les calamités naturelles constituent une entrave très sérieuse au redressement économique et au développement de l'Afrique; c'est la raison pour laquelle il importe de prendre d'urgence des mesures concertées pour traiter de façon globale ces problèmes et leur trouver des solutions durables.

I. COMMERCE ET PRODUITS DE BASE

101. L'une des conditions essentielles pour le développement et la croissance économiques de l'Afrique est d'assurer que les produits d'exploitation procurent suffisamment de devises aux pays africains. Malheureusement, l'environnement international dans le domaine du commerce a continué, au cours des deux années écoulées, à être hostile aux intérêts des pays africains. La création de conditions prévisibles et stables pour le commerce international de l'Afrique, surtout en ce qui concerne les produits de base, est donc un préalable de la poursuite par les pays africains de leurs efforts dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action. La communauté internationale est donc invitée à prendre d'urgence les mesures suivantes :

a) Créer un environnement international tel que les recettes d'exportation de l'Afrique, en particulier celles provenant des produits de base, retrouvent des niveaux stables, rémunérateurs et équitables;

b) Améliorer le traitement préférentiel accordé aux pays africains, notamment grâce à :

i) L'extension de tous les avantages du système généralisé de préférences à tous les pays africains ainsi qu'à l'extension adéquate de leur durée, de manière à permettre à ces pays de planifier leurs investissements à long terme;

/...

- ii) L'extension de ces programmes aux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays africains, notamment le sucre, les produits animaux, les textiles et la chaussure;
 - iii) L'adoption de règles d'origine plus libérales et leur application pendant une période suffisamment longue afin d'inciter l'Afrique à créer de nouvelles industries;
- c) Accorder un accès préférentiel aux produits africains en éliminant tous les obstacles tarifaires et non tarifaires, notamment :
- i) En éliminant les quotas;
 - ii) En levant les restrictions sur les produits finis et semi-finis aux niveaux les plus élevés du processus de transformation;
 - iii) En éliminant les taxes à la consommation sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays africains et qui ne sont pas produits par les pays développés;
- d) Exhorter les pays développés à supprimer toutes les subventions des produits agricoles qui concurrencent ceux des pays africains;
- e) Tenir pleinement compte des intérêts de l'Afrique dans les politiques d'écoulement des stocks;
- f) Adopter des mesures visant à assurer la stabilisation des recettes d'exportation avec la participation des pays développés;
- g) Accroître de façon substantielle les ressources du mécanisme de financement compensatoire du FMI, qui devraient être versées automatiquement, rapidement et sans conditions. Le mécanisme doit également améliorer l'accès aux ressources du Fonds grâce à l'assouplissement des conditions d'admissibilité et à l'élimination des plafonds. Il doit par ailleurs établir un guichet préférentiel en vue de faciliter l'accès sans conditions de tous les pays africains aux ressources du Fonds;
- h) Rendre opérationnel le Fonds commun pour les produits de base afin de disposer d'un cadre institutionnel pour la mobilisation des ressources destinées à soutenir les produits de base africains. A cet égard, tous les pays, notamment les pays industrialisés, sont instamment invités à signer et à ratifier l'accord afin d'en faire un instrument international efficace;
- i) Fournir aux pays africains toute l'assistance financière, technique et matérielle ainsi que les technologies nécessaires pour leur permettre de diversifier leur production et de mieux assurer la transformation, la commercialisation et la distribution de leurs produits de base;
- j) Inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à créer un comité de haut niveau de personnalités, chargé d'examiner la question des produits de base dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies, et ce, conformément à la résolution AHG/Res.177 (XXIV) de la

/...

Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA; et inviter instamment la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général dans ce sens.

II. FLUX FINANCIERS

102. En adoptant le Programme d'action, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'accroître sensiblement les ressources financières fournies à l'Afrique à des conditions de faveur. Etant donné que les flux financiers ont stagné en valeur réelle au cours des deux dernières années, il importe, pour la réussite du Programme d'action, que la communauté internationale accroisse considérablement les ressources financières à l'Afrique pendant le reste de la période sur laquelle porte le Programme. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les recommandations figurant au paragraphe 17, en particulier dans les sections a) et b) de ce paragraphe. Il importe de renouveler les engagements pris et faire preuve d'une plus ferme volonté politique afin de s'assurer que :

a) Les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales de financement accroissent de façon substantielle les ressources financières à des conditions de faveur destinées aux pays africains, sur une base prévisible et à long terme et en améliorent la qualité;

b) Les pays développés honorent leurs engagements concernant les objectifs de l'aide publique au développement, notamment l'objectif de 0,7 % du PNB et ceux concernant les pays les moins avancés. Par ailleurs, tous les donateurs, en particulier ceux dont l'APD a stagné ou diminué au cours des deux premières années du Programme d'action, sont instamment priés d'accroître sensiblement en valeur réelle cette aide à l'Afrique. Pour être plus efficace, elle doit être rapidement décaissée et ne doit être soumise à aucune condition;

c) Les organismes donateurs et les institutions financières internationales améliorent sensiblement leurs mécanismes de décaissement des fonds sur une base prévisible et doivent supprimer les conditions qui limitent l'accès de l'Afrique aux facilités nouvellement mises en place pour soutenir la région;

d) Les donateurs qui participent au cofinancement des facilités mises en place par la Banque mondiale accélèrent le décaissement des fonds en faveur des pays africains et ne soumettent pas ces ressources à des conditions;

e) Les institutions financières internationales adoptent une politique plus souple, renoncent à la pratique consistant à déclarer que les pays africains qui leur doivent des arriérés ne sont plus admis à bénéficier de leurs ressources financières et recherchent une solution concertée en coopération avec les donateurs et les pays africains concernés;

f) Les institutions financières internationales mettent en place un mécanisme qui assure la mise en oeuvre d'un accord aux termes duquel aucune institution financière internationale ne doit être un bénéficiaire net de ressources provenant des pays africains;

/...

g) Les institutions financières internationales révisent les conditions des prêts multilatéraux accordés à l'Afrique en vue de les assouplir. A cet effet, elles sont invitées instamment à mettre en place un programme de bonification des intérêts afin de convertir ces prêts en prêts IDA;

h) La communauté internationale honore le plus rapidement possible les engagements pris pour la huitième reconstitution des ressources de l'IDA, la cinquième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement (BAFD). Les pays industrialisés sont instamment invités à assumer une part plus importante de la troisième reconstitution du Fonds international de développement agricole (FIDA) compte tenu de la forte baisse des recettes d'exportation et de l'alourdissement de la dette extérieure des pays en développement qui contribuent également au Fonds;

i) La communauté internationale intensifie ses efforts pour fournir suffisamment de ressources pour la modernisation de l'industrie en Afrique. Les ressources allouées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aux projets et programmes prévus dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique doivent augmenter sensiblement étant donné qu'elles ont baissé considérablement depuis l'adoption du Programme d'action;

j) Les institutions et les pays donateurs améliorent de manière substantielle les modalités et la qualité de leur assistance, fournissent des ressources pour financer le coût local des projets et utilisent, le plus possible, les compétences locales dans leurs projets, à toutes les phases de la préparation et de la mise en oeuvre desdits projets;

k) Les institutions et les pays donateurs élaborent leurs programmes d'aide en tenant compte des priorités définies par les gouvernements africains et aident à la mise en place et au renforcement des mécanismes de coordination de l'aide pour assurer une meilleure coordination de l'assistance et l'exécution rapide des projets;

l) Le PNUD et la Banque mondiale redoublent d'efforts pour aider les pays les moins avancés en Afrique à organiser des tables rondes et des groupes consultatifs. L'organisation de ces tables rondes et groupes consultatifs ne doit être soumise à aucune condition préalable ni à aucune restriction;

m) Toutes les agences multilatérales et bilatérales s'engagent à fournir un appui aux programmes multilatéraux dans les domaines prioritaires définis par les pays africains. Cette aide doit, dans la mesure du possible, correspondre aux calendriers d'exécution des plans de développement des pays bénéficiaires;

n) Les procédures, les directives et les formules pour l'achat de matériel, le recrutement des experts et consultants, et l'approbation des projets soient harmonisées et normalisées au niveau national ou sous-régional par les pays bénéficiaires et respectées par les organismes d'aide multilatérale et bilatérale;

o) Les objectifs, plans et priorités de développement définis par les pays africains aux niveaux national et sous-régional constituent la base et le cadre de référence pour les organismes d'aide multilatérale et bilatérale;

/...

p) L'assistance technique extérieure fournie par le système des Nations Unies pour le développement se conforme strictement au programme indicatif du Gouvernement pour l'assistance des organismes des Nations Unies, qui constitue le cadre de référence pour les programmes et les processus de programmation pluri-annuels des organismes des Nations Unies;

q) Les organismes d'aide bilatérale et multilatérale extérieure décentralisent leur processus de prise des décisions en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des projets/programmes et des décaissements de fonds;

r) Les documents définissant les orientations générales, qui jouent un important rôle de coordination et qui doivent contenir les objectifs, les plans et les priorités de développement des pays bénéficiaires, émanent véritablement des pays africains et reflètent bien leurs orientations et leurs objectifs, plans, priorités et attentes en matière de développement;

s) Le système de développement des Nations Unies mobilise des ressources adéquates pour le renforcement de la capacité de gestion des pays africains grâce a) à la création de nouveaux instituts de formation en gestion et en administration publique et le renforcement de ceux qui existent déjà; b) au développement de la capacité d'examen, de négociation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets et programmes dans les secteurs privé et public; c) à la mise en place de mécanismes de coordination et de réglementation des programmes nationaux d'investissement et de l'assistance extérieure; d) à la formulation de politiques dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, du renforcement des structures institutionnelles et du transfert de technologies;

t) Les partenaires de développement (pays développés et institutions financières internationales ainsi que les organismes de financement de l'assistance technique des Nations Unies) ne lient pas l'aide au développement et apportent un appui sans conditions aux programmes et plans de développement des pays africains. A cet égard, ils sont invités instamment à accroître leur aide hors projet et leur soutien de la balance des paiements des pays africains;

u) Les pays développés prennent des mesures spéciales d'incitation et élaborent des programmes visant à encourager leurs sociétés transnationales à réaliser l'investissement étranger direct en Afrique et à appuyer les réformes entreprises par les pays africains pour attirer ces investissements;

v) La communauté internationale accorde une attention particulière au transfert de technologies et de savoir-faire technologique adapté aux besoins de l'Afrique étant donné que la mise en valeur des ressources humaines sans un transfert de technologies appropriées nuirait gravement à l'objectif visé.

/...

III. ALLEGEMENT DE LA DETTE

103. Compte tenu de la complexité du problème de la dette africaine, de l'insuffisance des ressources disponibles pour assurer le service de cette dette, de l'impossibilité pour les pays de mettre en oeuvre leurs programmes de redressement économique tout en honorant le service de la dette, une solution durable et globale au problème de la dette s'impose d'urgence. Une telle solution doit permettre d'améliorer la capacité de la production et le niveau de production des pays africains. Ceci donne à penser qu'il faudra des programmes conçus dans un cadre moyen et à long terme. Une telle solution doit comprendre des mesures d'allègement de la dette et de nouvelles ressources financières provenant de toutes les sources et couvrant toutes les catégories de dette. C'est dans ce contexte qu'il faudra traiter du problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu moyen. A cette fin, les créanciers bilatéraux, multilatéraux et commerciaux sont invités instamment à se conformer aux recommandations contenues dans la Position commune africaine sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, notamment celle qui concerne la convocation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

IV. SOUTIEN DES REFORMES ADOPTEES PAR L'AFRIQUE

104. Il est établi que les réformes mises en oeuvre par les pays africains et, en particulier, les programmes d'ajustement structurel, ont entraîné de graves difficultés pour les Africains, notamment pour les populations les plus vulnérables et les plus démunies. Les coûts sociaux, tels que la forte baisse du revenu des ménages en valeur réelle, les taux élevés de chômage ou de sous-emploi, la malnutrition et la détérioration générale de la protection sociale et des services sociaux qui ont résulté de l'application de ces réformes et programmes ont amené la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique à conclure dans sa déclaration de Khartoum qu'aucun programme d'ajustement structurel ou de redressement économique ne doit être élaboré ou mis en oeuvre s'il n'est pas fondé sur des priorités sociales et humaines détaillées. Il est reconnu que les problèmes que connaissent les économies africaines sont d'ordre structurel et nécessitent des solutions structurelles aux niveaux national, sous-régional et régional. La communauté internationale est priée instamment d'accorder toute l'assistance nécessaire aux pays africains afin de leur permettre de poursuivre leurs efforts de redressement économique et de jeter les bases d'un développement économique à long terme fondé sur la mise en valeur du potentiel du peuple africain. A cette fin, la communauté internationale est invitée à :

a) Honorer au plus tôt et dans leur totalité les engagements pris dans le Programme d'action, en particulier les suivants :

- i) Tous les programmes d'ajustement doivent être orientés vers la mise en valeur du potentiel des Africains pour faire de ces derniers des agents à part entière du développement à long terme de leurs pays. A cette fin, les réformes et les programmes d'ajustement doivent être élaborés, mis en oeuvre et suivis de telle sorte que leur impact à long terme soit compatible avec les aspirations et les objectifs des peuples africains;

/...

- ii) Le FMI et la Banque mondiale doivent s'efforcer d'élaborer des programmes d'ajustement structurel qui prévoient expressément des garanties pour la protection des groupes démunis et vulnérables;
 - iii) Des indicateurs sociaux doivent être mis au point pour suivre l'impact de ces programmes sur la population;
- b) Fournir des ressources adéquates pour la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel axés sur les problèmes humains;
- c) Mettre en place des mécanismes permettant de faire face aux conséquences négatives des programmes d'ajustement structurel : ces programmes ne doivent pas être une condition préalable à l'approbation des programmes d'aide au développement;
- d) Prendre en considération les points suivants lors de l'élaboration des programmes de restructuration économique :
- i) Conformité avec les objectifs et stratégies à long terme;
 - ii) Importance du développement économique et de la croissance autonomes;
 - iii) Equilibre dynamique entre les facteurs exogènes et endogènes;
 - iv) Création d'infrastructures sociales et mise en valeur des ressources humaines, en tenant compte des aspects culturels et politiques;
 - v) Approche pragmatique quant aux rôles respectifs des secteurs public et privé;
- e) Dégager des ressources financières substantielles pour la formation, en particulier dans les domaines techniques, en vue de disposer d'une main-d'oeuvre productive. Les activités génératrices de revenus en faveur des femmes doivent recevoir une attention particulière;
- f) Dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, de même qu'en milieu rural et urbain, les femmes se retrouvent souvent chefs et soutiens de famille. Il faudrait dégager davantage de ressources afin de permettre aux femmes de participer plus activement au processus de développement en Afrique;
- g) Il est essentiel de prévoir des ressources financières considérables pour assurer l'expansion et la modernisation des infrastructures en milieu rural qui ont été endommagées à la suite de catastrophes naturelles. Il convient d'utiliser des techniques appropriées à forte intensité de main-d'oeuvre pour créer davantage d'emplois productifs à la campagne de façon à atténuer le problème de l'exode des jeunes vers les centres urbains.

V. POLITIQUE DE DESTABILISATION DE L'AFRIQUE DU SUD

105. En ce qui concerne les Etats de première ligne et les autres Etats victimes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud, la communauté internationale, le FMI et la Banque mondiale doivent fournir une plus grande assistance à ces Etats afin de leur permettre de poursuivre les efforts qu'ils

/...

déploient pour mettre en oeuvre le Programme d'action et pour faire face aux conséquences que continue d'avoir la politique destructive de déstabilisation de l'Afrique du Sud dont sont victimes leurs peuples et leurs économies. En outre, les pays et organismes donateurs sont instamment priés de soutenir les efforts de ces pays visant à assurer la réinsertion des populations touchées par cette situation d'urgence afin de leur permettre de reprendre progressivement leurs activités de production.

VI. MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION

106. La période que couvre le Programme d'action prend fin en décembre 1990. Il faudra procéder à la fin de cette période à une évaluation finale du Programme, évaluation qui doit être entreprise par un comité ad hoc plénier lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale en septembre 1990.
